



DIMENSIONNEMENT ET FINANCEMENT

François BIGORRE – Référent Gestion quantitative de la ressource en eau, AERM
Nicolas VENANDET - Référent Eau et Nature en ville et village, référent Systèmes d'assainissement, AERM

POLITIQUE D'AIDE DE L'AGENCE DE L'EAU

LA RÉCUPÉRATION D'EAU PLUVIALE, POURQUOI S'Y INTÉRESSER ?

Une solution simple et économique : réglementation souple, coûts maîtrisés, avantages multiples.

Un substitut pertinent à l'eau potable : idéale pour les usages ne nécessitant pas une qualité sanitaire élevée (*arrosage, nettoyage, etc.*), elle préserve la ressource en période de tension.

Un outil de gestion des eaux pluviales (mise en conformité des systèmes d'assainissement) : en déconnectant les toitures et surfaces imperméables du réseau, elle limite les rejets et favorise l'infiltration des eaux excédentaires, couplée à d'autres dispositifs de gestion intégrée à la parcelle.

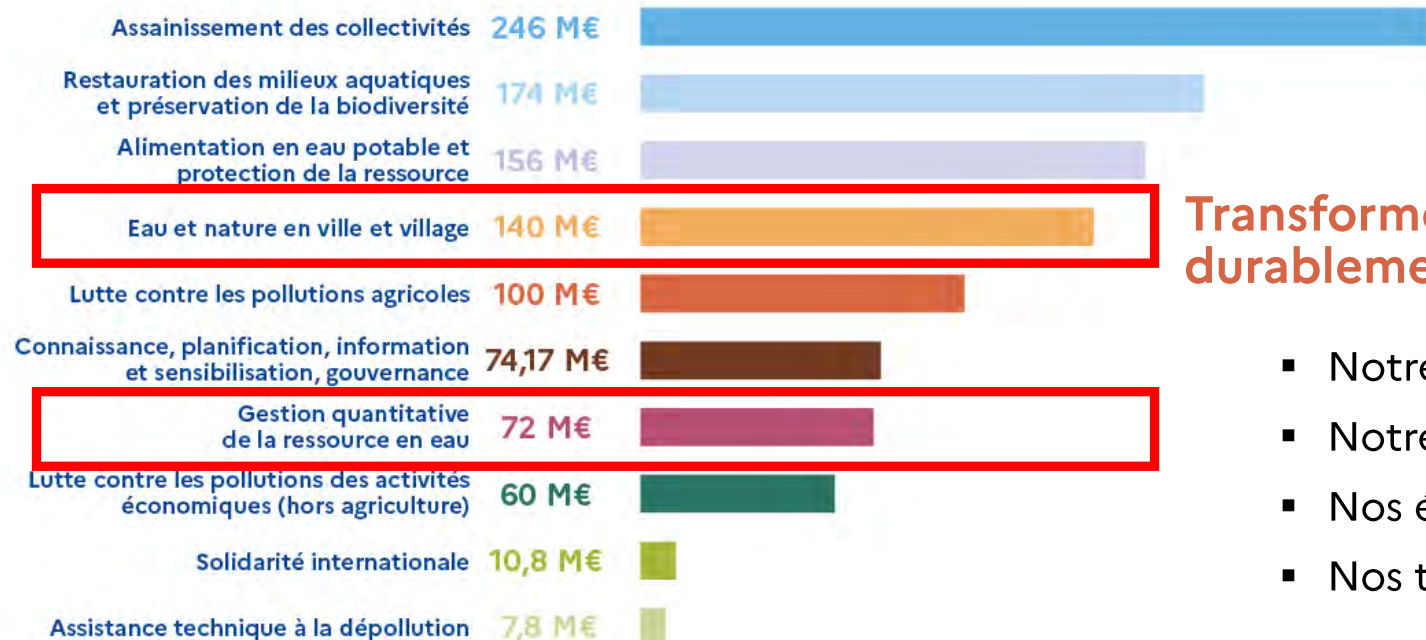
Un levier pédagogique : la baisse du niveau de la cuve en période de sécheresse rend tangible le besoin de sobriété. Son déploiement dans les cours d'école végétalisées, soutenues par l'AERM, en est une illustration concrète.

→ L'agence de l'eau accompagne financièrement et techniquement la récupération des eaux pluviales, plus de 18000 cuves déjà financées

La gestion quantitative de la ressource en eau et l'eau et la nature en ville et village, des moyens renforcés au 12^{ème} programme d'interventions de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse



 **1, 17 milliard d'euros d'aides sur 6 ans**



Transformer pour protéger durablement

- Notre santé
- Notre ressource en eau
- Nos écosystèmes
- Nos territoires

**1^{er} opérateur
de l'État dans
le domaine
de l'eau**

Des dépenses en hausse de 20% par rapport au P11

La stratégie eau et nature en ville et village

Une approche transversale pour la ville durable, autour du cycle naturel de l'eau

Des projets écologiques... et économiques, accompagnés par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, techniquement et financièrement



Plus de 1000 projets accompagnés dont 300 cours d'écoles, bulles nature

2/3 avec SFN, mais aussi des récupérateurs d'eau

Environ 4 Mm2 désimperméabilisés ou renaturés en zone urbaine (AERM)



POLITIQUE D'AIDE DE L'AGENCE DE L'EAU

Les opérations groupées de récupération des eaux de pluie, un moyen efficace pour la mise en conformité des systèmes d'assainissement

- Une stratégie pour embarquer les particuliers et déconnecter les EP des systèmes d'assainissement : opérations groupées sous MOA publique
- Cumulable avec le dispositif de gestion des EP à la parcelle sous MOA publique : 1000 €/ habitation (aides globales)
- Des aides ouvertes à tout type d'acteurs publics ou privés (hors particuliers, sauf opérations groupées)

*Déconnexion en
domaine privé
Source : CA
Haguenau*



Source AERM : Cours d'école, Nancy

POLITIQUE D'AIDE DE L'AGENCE DE L'EAU POUR LA RÉCUPÉRATION DES EAUX PLUVIALES

3 types d'opération aidées

Opérations groupées de cuves sous MOA publique

Nos priorités pour ces opérations :

- Déconnection des surfaces de toitures en domaine privé
- Pédagogie et prise de conscience du manque d'eau

Publics visés : particuliers (via collectivités)

Cuves de récupération visant principalement à l'économie d'eau

Nos priorités pour ces opérations :

- Rationalité du projet (coût efficacité)
- Volumes substitués (économisés)

Publics visés : collectivités, entreprises (industriels, artisans, exploitations agricoles...), associations

Projets multithématiques

Nos priorités pour ces opérations :

- Cohérence d'une approche globale multithématiques

Publics visés : collectivités, bailleurs, entreprises (ex ; action de réduction de substances polluantes + désimperméabilisation + cuve)

POLITIQUE D'AIDE DE L'AGENCE DE L'EAU POUR LA RÉCUPÉRATION DES EAUX PLUVIALES

Taux d'aide :
60%

Modalités d'aides

Achats groupés de cuves par une maîtrise d'ouvrage publique pour mise à disposition des usagers

→ Plafonnement de l'assiette de l'aide selon le volume des cuves : **250€ /m³** stocké

Ex : si achat de 100 cuves de 250 l + 50 cuves 1m³, l'assiette maxi éligible sera de $100 \times 0,25 + 50 \times 1 = 75\text{m}^3$, soit $75 \times 250 = 18750\text{€}$

POLITIQUE D'AIDE DE L'AGENCE DE L'EAU POUR LA RÉCUPÉRATION DES EAUX PLUVIALES

Modalités d'aides

Taux d'aide :
60%

Achats groupés de cuves par une maîtrise d'ouvrage publique pour mise à disposition des usagers

Conditions d'aide :

- **Déconnexion des surverses** des cuves (sauf impossibilité technique)
- Si la collectivité à la compétence eau potable, pas de facturation au forfait
- Engagement de la collectivité à **communiquer aux bénéficiaires des cuves la participation financière de l'agence** de l'eau à l'achat et son montant ainsi que l'exigence de
- Cas des écarts ou hameaux sur secteur à pénurie d'eau non raccordés au réseau d'eau potable, pas de plafonnement de l'aide mais exigence d'une analyse comparative avec d'autres scénarios de sécurisation dont le raccordement au réseau public



Source : SDEA

POLITIQUE D'AIDE DE L'AGENCE DE L'EAU POUR LA RÉCUPÉRATION DES EAUX PLUVIALES

Modalités d'aides

Taux d'aide :
60%

Mise en œuvre de cuves à l'usage du maitre d'ouvrage

Plafonnement de l'assiette de l'aide à **250€/m³** économisé annuellement

Conditions d'aide :

Volume économisé évalué à partir d'une simulation avec les données météorologiques journalières sur une période d'au moins 10 ans et des besoins saisonniers. Le maitre d'ouvrage pourra utiliser son propre calculateur ou celui fourni par l'AERM ([Calculateur Cuve](#)).

- A défaut de fourniture des éléments nécessaires au calcul du volume économisé, un volume annuel de 2 fois le volume de la cuve sera retenu et montant maxi de 12500€ (équivalent à 50m³).
- Si calcul fait avec outil agence, joindre la copie d'écran au dossier
- Nouveaux usages non aidés, seule la substitution est éligible

Sont éligibles : Réseaux intérieurs (hors réseaux d'arrosage), déraccordement* et matériels nécessaires à la bonne exploitation de la cuve (ex pompes, filtres) aidés dans la limite du plafond ci-dessus.

*Les déraccordements par puits d'infiltration satisfont à la clause de déraccordement mais ils ne seront pas aidés, privilégiez les solutions surfaciques

REX DE LA CA HAGUENAU

Hall du grand manège

Stockage des eaux pluviales pour réutilisation

Déconnexion du réseau unitaire et gestion intégrée des eaux par techniques vertes



POLITIQUE D'AIDE DE L'AGENCE DE L'EAU POUR LA RÉCUPÉRATION DES EAUX PLUVIALES

Dépôt des dossiers d'aides

Avant de déposer un projet, consultez notre mémento pour connaître la procédure à suivre : <https://www.eau-rhin-meuse.fr/nos-aides>

En cas de doute sur la conformité réglementaire de votre projet, consultez le guichet unique de votre département

CONTACT DES GUICHETS UNIQUES DÉPARTEMENTAUX :

N° département	Contact
8	ddt-epr-mise@ardennes.gouv.fr
52	ddt-sef@haute-marne.gouv.fr
54	ddt-police-eau-prelevement-rejet@meurthe-et-moselle.gouv.fr
55	ddt-se@meuse.gouv.fr
57	ddt-guichet-reut@moselle.gouv.fr
67	ddt-spe67@bas-rhin.gouv.fr
68	guichet-reut68@haut-rhin.gouv.fr
88	ddt-guichet-reut@vosges.gouv.fr

POLITIQUE D'AIDE DE L'AGENCE DE L'EAU POUR LA RÉCUPÉRATION DES EAUX PLUVIALES

Les éléments structurants du dossier d'aide

Le dossier de demande d'aide devra spécifier les éléments suivants :

- Les usages actuels qui seront substitués par l'eau de pluie (usages actuels, volumes consommés et nature de la ressource) et éventuellement nouveaux les usages complémentaires futurs
- Les besoins d'eau mensuels à fournir par la cuve
- La surface de toiture collectée et la nature du matériau
- La gestion de la déconnexion de la surverse de la cuve
- La nature de la cuve (volume, matériau), son implantation et le matériel associé
- Les éléments de calcul de dimensionnement avant conduit au choix du volume de cuve

Pour le dimensionnement de la cuve, vous pouvez utiliser l'outil fourni par l'AERM :

<https://www.eau-rhin-meuse.fr/actualites/recuperateur-deau-de-pluie-bien-dimensionner-pour-etre-accompagne>

(vous pouvez utiliser votre propre outil mais justification nécessaire si divergence de résultat significative)

Select a Departement

Select a Commune

Année de debut / fin

20112025

Volume cuve (m³) :

0

Initialiser le calcul avec la cuve pleine : ☒

Surface de toiture collectée (m²) :

0

Taux de collecte ? :

0,9

Besoin en eau mensuel (m³)

janvier:

1

février:

1

mars:

1

avril:

1

mai:

1

juin:

1

juillet:

1

août:

1

septembre:

1

octobre:

1

novembre:

1

décembre:

1

Actualiser

Exporter

Année	Nombre de jours avec la cuve vide	Volume économisé (m³)	Besoin complémentaire (m³)	Satisfaction de Besoin
Minimum				
Maximum				
Moyenne				

Calcul réalisé à partir des pluies journalières (Source : Météo France, modèle SAFRAN) données issues de l'API GEOSAS)

Etape 1

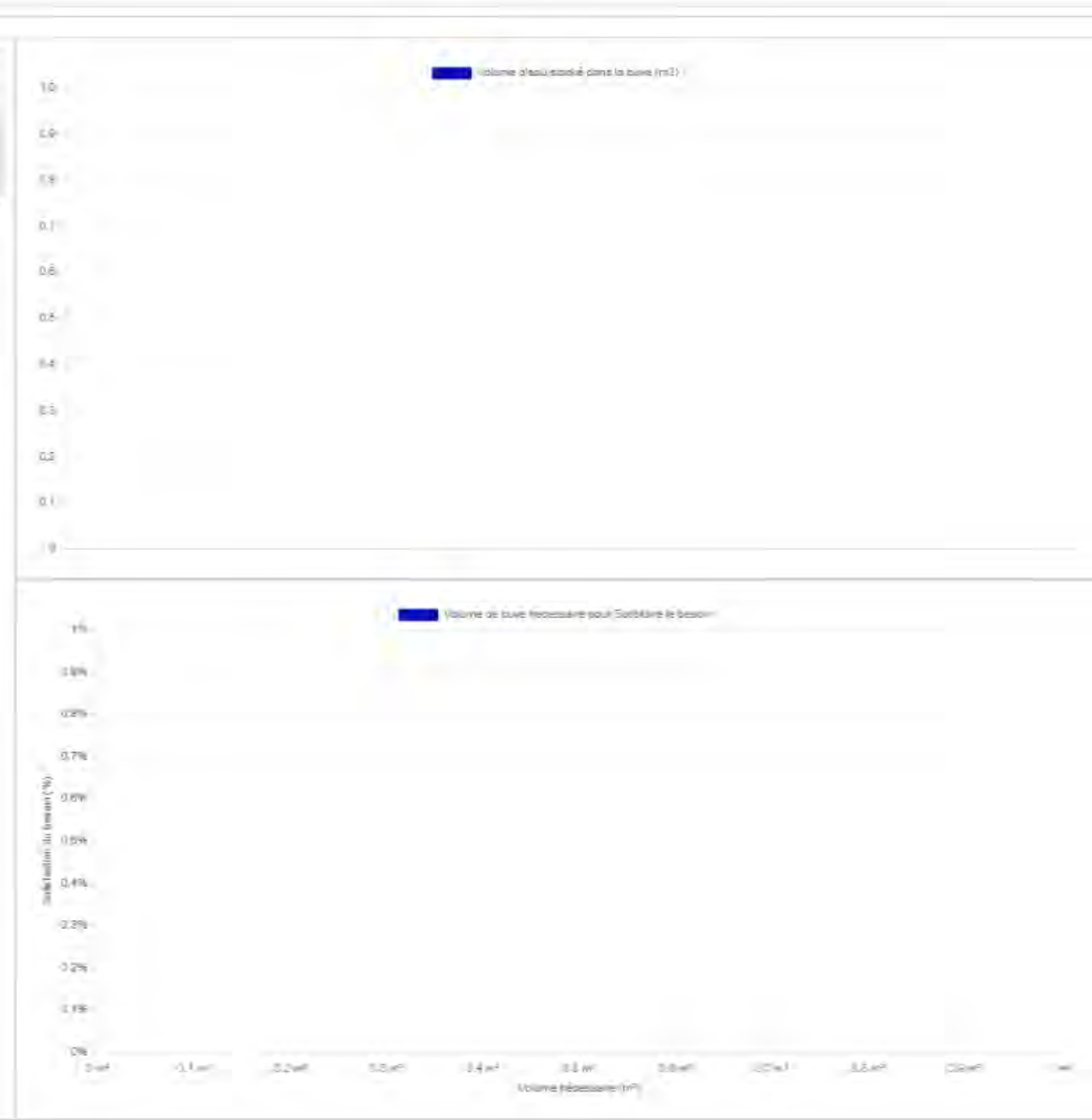
Sélectionnez Dpt + Commune (pour rapatrier automatiquement les données météo de la commune)

Sélectionnez la surface de la toiture collectée

Sélectionnez le taux de collecte (dépend du matériau de votre toiture, positionner la souris sur le ? pour afficher une infobulle avec les valeurs de référence)

Sélectionnez vos besoins en eau mensuels (m³)

Cliquez sur **actualiser** pour lancer le calcul



57 - Moselle

Augny

Année de début / fin
20112025

Volume cuve (m³) :
91

Initialiser le calcul avec la cuve pleine : ☐

Surface de toiture collectée (m²) :
400

Taux de collecte :
0,9

Besoin en eau mensuel (m³)
janvier: 0
avril: 20
juillet: 60
octobre: 10
février: 0
mai: 30
août: 60
novembre: 1
mars: 0
juin: 40
septembre: 30
décembre: 1

Actualiser

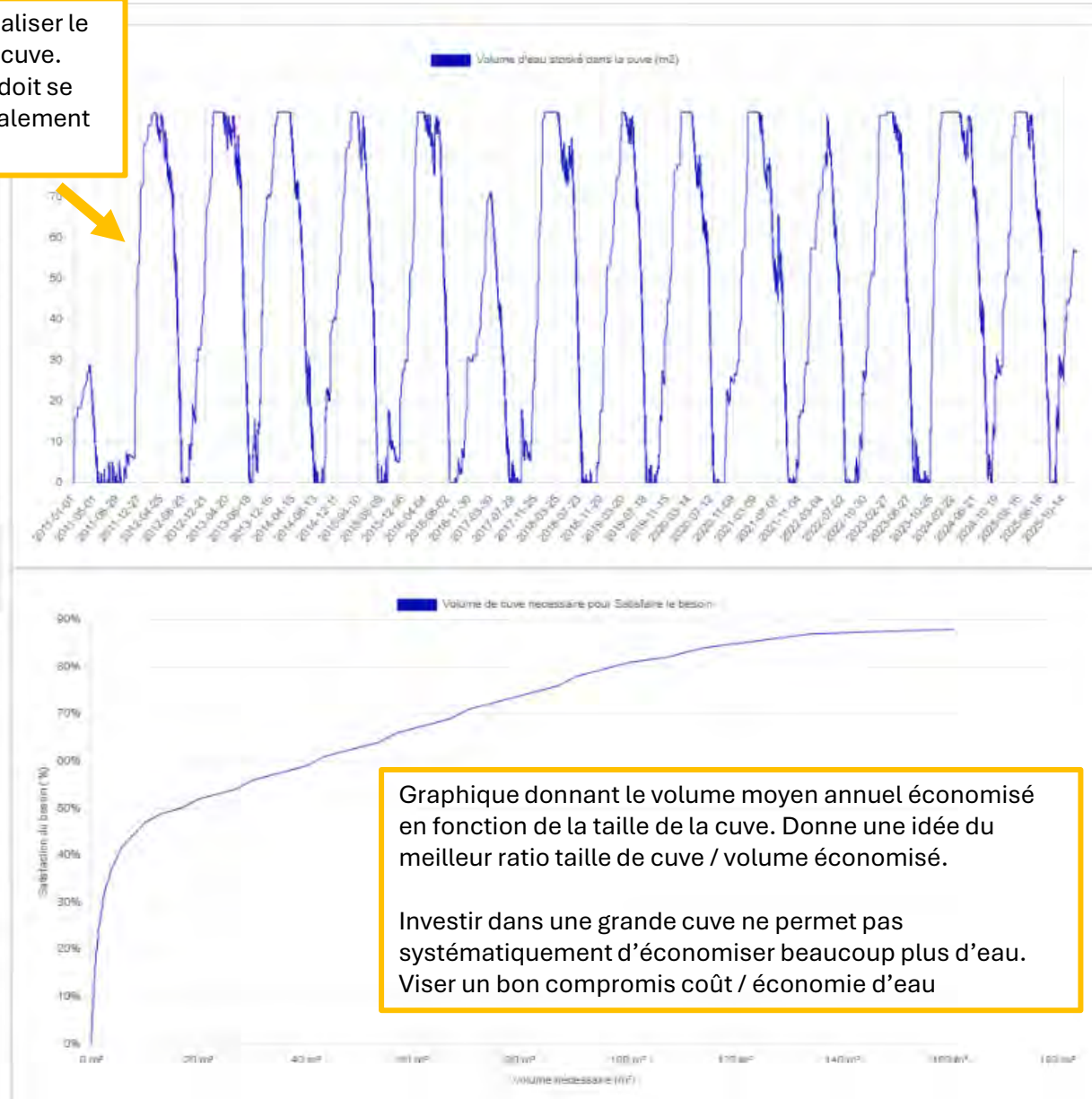
Exporter

Exporter les données

Année	Nombre de jours avec la cuve vide	Volume (m³)	Minimum	Maximum	Moyenne
2011	105	1	0	105	43
2012	34	2	0	245	196
2013	14	2	0	125	54
2014	40	208	0	97.4	78.3
2015	39	188	0	97.4	78.3
2016	38	204	0	97.4	78.3
2017	52	177	0	97.4	78.3
2018	69	195	0	97.4	78.3
2019	49	182	0	97.4	78.3
2020	56	173	0	97.4	78.3
2021	30	234	0	97.4	78.3
2022	53	164	0	97.4	78.3
2023	48	207	0	97.4	78.3
2024	7	245	0	97.4	78.3
2025	25	209	0	97.4	78.3
Minimum	0	0	0	0	0
Maximum	105	245	125	97.4	78.3
Moyenne	43	196	54	78.3	78.3

Calcul réalisé à partir des pluies journalières (Source : Météo France, modèle SAFRAN) données issues de l'API GEOSAS)

Graphique permettant de visualiser le remplissage et le vidage de la cuve.
Une cuve bien dimensionnée doit se remplir en hiver et se vider totalement au moins une année sur 5.



Etape 2 : Exploitez les résultats

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Augny (57)

Mise en œuvre d'une cuve de 91m³ avec 400m² de toiture collectée.

Souhait de la mairie d'accroître la surface collectée pour mieux rentabiliser la cuve

- Vérifier la surface de toiture exploitable sur le Géoportail : <https://www.geoportail.gouv.fr>

- Simuler le fonctionnement de la cuve avec différentes hypothèses :
<https://www.eau-rhin-meuse.fr/actualites/recuperateur-deau-de-pluie-bien-dimensionner-pour-etre-accompagne>

→ La cuve pourrait être mieux valorisée avec une augmentation de la surface collectée



L'APPUI TECHNIQUE DE L'AGENCE DE L'EAU, UNE SPÉCIFICITÉ

- 1- Appui possible sur les dossiers d'aides
- 2- Aides aux études (AMO spécialisée, stratégie globale...)
- 3- Un réseau d'animateurs au sein des collectivités
- 4- Actions de sensibilisation et de formation
- 5- Travaux sur documents cadres, montée en compétences des structures partenaires



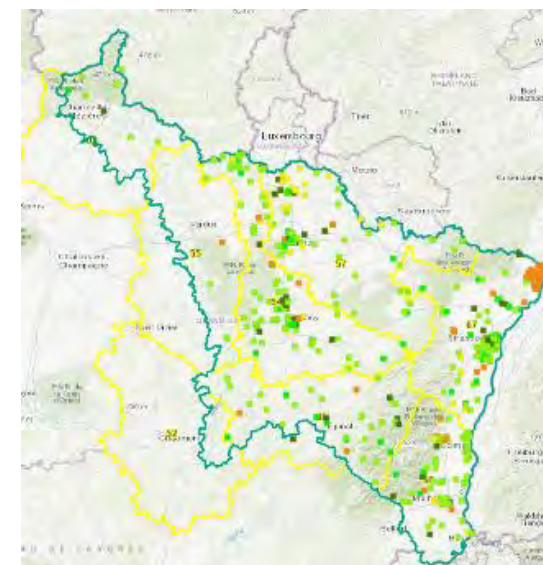


Pour une ville perméable et durable



→ Centre de ressources AERM : Pour une ville perméable et durable

- Cartographie des opérations de GDIEP sur le bassin Rhin-Meuse
- Boîte à outils : fiches REX, vidéos, documents ressources etc.
- **FOIRE AUX QUESTIONS AERM** sur la GDIEP



WÉBINAIRES SUR LA GESTION DURABLE ET INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES

- [#1 : On roule sur l'eau ? : La performance des chaussées à structure réservoir ;](#)
- [#2 : Le coût de la gestion durable des eaux pluviales ;](#)
- [#3 : Les cours d'écoles végétalisées : engager et réussir son projet ;](#)
- [#4 : Intégrer l'eau dans les projets d'aménagement ;](#)
- [#5 : La gestion durable et intégrée des eaux pluviales : Pourquoi? Comment?](#)
- [#6 : La récupération et la réutilisation des eaux de pluie dans les projets d'aménagement](#)
- [#7 : Voies départementales et traversées de village : comment concilier gestion de l'eau et usages ?](#)
- [#8 : Gestion des eaux pluviales à la parcelle : comment la prescrire et la mettre en œuvre concrètement ?](#)
- [#9 : Démarche globale GIEP et conformité du système d'assainissement](#)
- [#10 : Plan Pluie de l'Eurométropole de Metz](#)
- [#11 : La prise de compétence GEPU par le SDEA](#)

MERCI DE VOTRE ATTENTION !

Un projet ?
Contacter la direction des interventions de
l'Agence de l'eau Rhin-Meuse

Service Eau en ville et industries
D2AT-SEVI@eau-rhin-meuse.fr

1^{er} opérateur
de l'État dans
le domaine
de l'eau

